

<p align="center">POUR LE MAINTIEN DES ACTIVITES DE LA POSTE EN MILIEU RURAL Vœu présenté par les groupes Centre et Non-inscrits & UMP et apparentés</p>
--

En 1990, Monsieur Paul Quilès, ministre des Postes, des télécommunications et de l'espace dans le gouvernement de monsieur Michel Rocard, a transformé La Poste en groupe public formé de l'entreprise et de ses filiales.

Le 15 décembre 1997, une directive de la commission européenne a lancé le processus d'ouverture à la concurrence des services postaux, les courriers de moins de 50 g devant y être soumis à compter du 1^{er} janvier 2011.

Dans le prolongement du vœu adopté par notre assemblée le 22 janvier dernier, les conseillers généraux rappellent leur attachement à un service postal de qualité pour les habitants et les entreprises, domiciliés dans les villes et les villages de la Somme.

Ils rappellent également leur préoccupation sur 4 missions de service public qu'ils jugent essentielles :

- Un accès en tout point du territoire départemental à la collecte et à la distribution du courrier six jours sur sept et à un tarif abordable ;
- Une action particulière pour la distribution de la presse locale, régionale ou nationale ;
- Une accessibilité bancaire pour le plus grand nombre y compris pour les personnes aux revenus les plus modestes ;
- Une mission d'aménagement du territoire.

Ces missions de service public, garanties par un contrat conclu entre l'Etat et la Poste en 2008, doivent être maintenues à l'issue de l'échéance européenne du 1^{er} janvier 2011. Il importe par conséquent que le groupe La Poste dispose d'une capacité suffisante pour répondre à la situation concurrentielle qui s'est engagée en 1997.

~~Alors que le conseil d'administration de La Poste a sollicité sa transformation en société anonyme pour pouvoir développer ses investissements à hauteur de 2,7 milliards €, les conseillers généraux rappellent leur attachement aux missions de service public dans la Somme et souhaitent que le capital de cette société soit totalement public et détenu majoritairement par l'Etat, excluant toute privatisation.~~

~~Ils notent également que cette transformation n'aura pas d'impact sur les agents de cet établissement dont le statut individuel est garanti.~~

* Au moment où est envisagée l'évolution de l'entreprise, les conseillers généraux rappellent leur attachement aux missions de service public dans la Somme. Aussi ils souhaitent exclure toute privatisation et garantir le statut actuel des agents.